



# Tutoriel d'aide à la déclaration de la prime RIFSEEP exceptionnelle de décembre 2022

Rédigé par CGT IGN – Mai 2023

Tutoriel d'aide à la déclaration de la prime RIFSEEP exceptionnelle de décembre 2022.....	1
Objectif du document et de la procédure.....	1
Ce qu'il faut faire en bref.....	2
Cas concret .....	2
Procédure pas à pas .....	3
Modifier mes revenus « hors prime exceptionnel » en 2022 .....	4
Déclarer la prime exceptionnelle RIFSEEP en revenu différé.....	5

## Objectif du document et de la procédure

Ce document tente de vous assister dans la déclaration de vos revenus 2022 en 2023 suite au versement de la régularisation de la prime RIFSEEP versée en décembre 2022. La procédure à trois objectifs :

- **Eviter que ce revenu EXCEPTIONNEL provoque un changement de tranche pour l'impôt sur vos revenus 2022**  
Pour mémoire, le montant de l'impôt est calculé en décomposant le revenu en tranches et en appliquant un taux croissant à chacune des tranches. Ce le passage d'une partie de la prime exceptionnelle dans une tranche supérieure qui peut impacter sensiblement votre imposition. Ce revenu exceptionnel est divisé en quatre. On ajoute un de ces quarts au revenu 2022, et on détermine le supplément d'impôt correspondant. Ce supplément d'impôt est multiplié par quatre pour obtenir le montant de l'imposition 2022 sur ces revenus exceptionnels. Ce calcul permet de limiter la part qui se trouve dans la tranche supérieure de revenus, soumise au taux le plus élevé. Plus détails : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34064>
- **Conserver un pourcentage de prélèvement à la source « normal » pour vos revenus 2023**  
Le taux de prélèvement à la source est déterminé sur la base des revenus antérieurs. Une augmentation de revenu sur une année produit une augmentation du taux de prélèvement sur la suivante (sauf si on explique aux impôts qu'on veut diminuer ce taux)
- **Conserver un quotient familial cohérent**  
Un certain nombre de prestations sont basées sur le revenu fiscal des ménages. Le calcul de l'imposition sur ce revenu exceptionnel permet de réduire son impact et d'éviter ainsi de déplacer les plafonds d'attribution de certaines prestations.

## Ce qu'il faut faire en bref

1. Soustraire le montant de l'IS du revenu imposable 2022 et déclarer le résultat comme revenu de l'année
2. Déclarer l'IS comme revenu exceptionnel dû au titre de l'année 2021.

Les modalités pratiques sont décrites ci-dessous.

### Cas concret

Pour illustrer l'ensemble de ce document, nous prendrons l'exemple, plus ou moins réaliste, d'un agent seul dans son foyer fiscal, ayant un revenu hors prime exceptionnelle de 26 500€ et ayant perçu une prime exceptionnelle RIFSEEP de 4000€ en décembre 2022.

Cet agent ayant déjà payé 1850€ d'impôts en 2022 via le prélèvement à la source (soit un quotient de 6,7% prélevé en 2022 et basé sur les revenus de l'année 2021).

Dans ce cas après la déclaration de la prime RIFSEEP exceptionnelle en revenus différés, l'agent se verra appliquer un quotient de 7,2% sur ses revenus 2022, contre un quotient de 9,0% s'il ne réalise pas cette opération, soit un écart de 557€ sur l'impôt prélevé.

A noter que ce cas et à peu près le cas extrême d'écart entre l'application ou non de la procédure décrite.

Voir tableur Excel calcul\_rifseep\_v1.xlsx pour simuler le calcul pour votre cas personnel.

(Deux onglets disponibles personne seule / couple avec-sans enfants)

Vos revenus 2022		
Revenu total 2022 (prime incluse)	30 500 €	<= saisir ici votre revenu total 2022
Indemnité RIFSEEP perçue en Décembre 2022 (montant net imposable)	4 000 €	<= saisir ici votre prime exceptionnelle RIFSEEP versée en décembre 2022
A déclarer aux impôts		
A déclarer en revenu 2022	26 500.00 €	=> montant à saisir en 1AJ dans votre déclaration
A déclarer en revenu différés	4 000.00 €	=> montant à saisir en OXX dans votre déclaration
Calcul de l'impôt		
	Quotient	Montant total
Calcul sans saisie différée de la prime RIFSEEP de décembre 2022	9.0%	2 744 €
Calcul avec saisie différée de la prime RIFSEEP de décembre 2022	7.2%	2 186 €
Ecart		557 €

## Procédure pas à pas

Après s'être identifié sur le site <https://cfspart.impots.gouv.fr/enp/ensu/accueilensupres.do>

Tableau de bord Prélèvement à la source Paiements Documents Biens immobiliers Déclarer Autres services

Certaines informations sont susceptibles d'avoir été modifiées dans d'autres fenêtres et peuvent nécessiter d'être actualisées. Actualiser Masquer

### VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS ÉVOLUE !

1 Il vous suffit désormais de vérifier les informations déclarées :

[Vérifier les données de ma déclaration](#)

2 ✓ Si les informations sont complètes et correctes, vous n'avez rien à faire

✗ Sinon, complétez ou rectifiez votre déclaration

Si vous devez compléter ou rectifier votre déclaration, cliquez ci-dessous :

[Compléter ou rectifier ma déclaration](#)

Vous allez pouvoir désormais modifier votre déclaration des revenus 2022. Sauf changement de votre situation personnelle, cliquer sur « Suivant » jusqu'à la première page de l'étape 3.

[Consulter l'aide](#)

Étape 1 Étapes préalables

Étape 2 Renseignements personnels

Étape 3 Revenus et charges

Étape 4 Résumé et signature

Étape 5 Fin de déclaration

Déclaration principale - revenus 2022

[Précédent](#) [Suivant](#)

Sur la première page de l'étape 3, il vous faut cocher la case « Revenus exceptionnels » ou différés :

### REVENUS

- Traitements, salaires
- Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux
- Salaires, gains d'actionariat salarié
- Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif
- Revenus de capitaux mobiliers
- Plus-values et gains divers
- Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas 15 000 euros *Location non meublée*
- Revenus fonciers *Location non meublée*
- Revenus exceptionnels ou différés
- Micro-entrepreneur (*auto-entrepreneur*) ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu
- Revenus agricoles
- Revenus industriels et commerciaux professionnels
- Revenus industriels et commerciaux non professionnels *Autres que les locations meublées non professionnelles*
- Revenus des locations meublées non professionnelles
- Revenus non commerciaux professionnels
- Revenus non commerciaux non professionnels

Il vous faut désormais déclarer les montants perçus en 2022 en deux parties :

- Votre revenu total moins la prime RIFSEEP exceptionnelle versée décembre 2022
- Votre prime RIFSEEP exceptionnelle versée en 2022

## Modifier mes revenus « hors prime exceptionnel » en 2022

Sur cette page apparaissent les montants perçus en 2022 ainsi que la part de prélèvement déjà effectuée. Cliquer sur le crayon pour modifier ces montants :

**VOS REVENUS**

---

**TRAITEMENTS, SALAIRES**

---

Traitements et salaires connus	1AJ	30500	
Retenue à la source		1850	
Revenus des salariés des particuliers employeurs	1AA		
Retenue à la source			
Abattement forfaitaire <i>Assistants maternels/familiaux, journalistes</i>	1GA		
Heures supplémentaires et jours RTT exonérés	1GH		

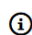
Vous pouvez ici déclarer vos revenus totaux 2022 soustrait du montant net imposable de votre prime RIFSEEP perçue en décembre 2022 et dont le montant vous a été indiqué dans un courrier de la DRH reçu à votre domicile. Le montant prélevé à la source a priori lui ne change pas.

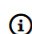
### Traitements et salaires connus

Brigitte BERGER					
Numéro SIRET *	Nom du collecteur (employeur, caisse de retraite...)	Montant du revenu imposable	Abattement forfaitaire <i>Assistants maternels/familiaux, journalistes</i>	Revenus d'heures supplémentaires exonérées	Montant de la retenue à la source
18006701900430	INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET	Connu : 30500 <input type="text" value="26 500"/>	<input type="text"/>	Connu :	Connu : 1850 <input type="text" value="1850"/>

Après saisie de ce montant, il vous est demandé de confirmer la modification de déclaration que vous avez effectuée. Cliquer sur valider une fois sûr de votre calcul.

**Êtes-vous sûr de vouloir diminuer le montant transmis par votre employeur ou caisse de retraite à l'administration fiscale ? Si vous confirmez, un agent sera susceptible de vous contacter afin de justifier vos modifications. Merci de vérifier votre saisie.**

Apprentis/Stagiaires: si tous les revenus ci-dessus relèvent exclusivement d'un stage ou d'une période de formation en milieu professionnel, cochez la case  

Étudiants: vous aviez 25 ans au plus au 1er janvier 2022 et tous les revenus ci-dessus relèvent d'une activité exercée pendant l'année scolaire/universitaire ou durant les congés scolaires/universitaires, cochez la case  

(\*) Le SIRET du verseur du revenu est disponible sur votre bulletin de paye ou parmi les informations mises à votre disposition par votre caisse de retraite, Pôle emploi, votre organisme de prévoyance...  
Si votre collecteur (employeur, caisse de retraite...) ne dispose pas de numéro SIRET (cas d'une entreprise étrangère par exemple), ou si vous ne connaissez pas ce numéro, indiquez le numéro SIRET: 11111111800019

Ajouter une ligne

◀ Annuler

Valider ▶

## Déclarer la prime exceptionnelle RIFSEEP en revenu différé

Cliquez maintenant sur suivant jusqu'à la page concernant les revenus différés et saisissez le montant de la prime perçue en Décembre 2022 et transmise par courrier postal de la DRH :

**VOS REVENUS**

**REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS**

[Notice](#)

Montant total des revenus à imposer selon le système du quotient.  
*(N'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration)*

ØXX

[◀ Précédent](#)[Suivant ▶](#)

### Sources :

Tranches d'imposition :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1419>

Modalité de calcul de l'impôt pour les revenus différés :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34064>